



## SOUTIEN AUX FAMILLES

# Les aides de la Caf

La Caf de la Savoie vous aide dans votre vie de parents, notamment grâce à l'allocation Paje pour la garde de vos enfants en bas âge, mais également en vous aidant à partir en vacances ou à profiter de loisirs.

### VACANCES ET LOISIRS

Des aides locales adaptées à vos besoins

### GARDE D'ENFANT

La Paje, une aide de la Caf aux multiples facettes



## VACANCES ET LOISIRS

# Vivement les vacances !

L'été approche, pourquoi ne pas profitez des aides de la Caf pour vos loisirs en famille ?

**V**ous pensez ne pas pouvoir profiter de loisirs et de vacances avec vos enfants ? La Caf de la Savoie vous propose de multiples solutions pouvant vous convenir en fonction de votre situation.

### Renforcement des politiques vacances

En 2020, la Caf de la Savoie a décidé de renforcer ses aides aux vacances pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

Outre, les aides habituelles, des chèques vacances sont proposés à tous les allocataires qui ont des enfants âgés de 8 à 10 ans, moyennant une épargne modulée selon les ressources des familles.

Le soutien aux colonies de vacances est renforcé par l'élargissement des conditions pour accéder au dispositif Vacaf Aide aux Vacances Enfants et par une meilleure prise en charge des coûts journaliers des séjours.

Enfin des incitations aux départs des 18-25 ans et aux personnes ayant des quotients familiaux modestes sont proposées sur la base des offres de l'ANCV (agence nationale des chèques vacances) et via notre partenaire Savatou. Plusieurs centaines de personnes ont déjà pu utiliser ce dispositif en 2019.

Pour en savoir plus sur ces aides, rendez-vous sur le [caf.fr](http://caf.fr). (+ article en page suivante).

## EN BREF

### CHIFFRES



En Savoie, en 2019 **645** familles ont utilisé le dispositif Aides aux Vacances Familiales (les 3 destinations prébiscitées sont l'Hérault, le Var et la Savoie)

et **460** enfants ont utilisé le dispositif Aides aux Vacances Enfants



### VOUS TRAVAILLEZ ?

## Ayez le réflexe centre de loisirs !

Vous travaillez mais vos enfants, eux, sont en vacances ? Pour les occuper en journée, pensez aux centres de loisirs ! Ouverts aux enfants de 3 à 14 ans, ces lieux d'accueil proposent des activités culturelles, manuelles ou sportives pour divertir petits et grands. L'occasion de les faire garder non loin de la maison, dans un cadre sympathique et avec des camarades du même âge. Pour toute demande d'inscription, adressez-vous à votre mairie. Informez-vous sur les pages locales du site [caf.fr](http://caf.fr).

◆ EN SAVOIR PLUS : [caf.fr](http://caf.fr)



## VACANCES ET LOISIRS

# Les aides aux vacances de la Caf de la Savoie

Au niveau local, les administrateurs de la Caf de la Savoie ont décidé d'apporter un soutien particulier aux familles grâce à des dispositifs multiples et complémentaires.

**Tout savoir sur [Caf.fr/73000](http://Caf.fr/73000)**

### LES AIDES AUX VACANCES ENFANTS

- > Séjours des enfants de 8 à 18 ans en camp ou colonie organisés par des organismes agréés (liste sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).
- > 8 jours maximum dans l'année et la durée minimale du séjour est de 3 jours consécutifs soit 2 nuitées
- > Bénéficiaires : allocataires ayant perçu des prestations de la Caf en octobre 2019 et ayant un quotient familial inférieur à 800 euros et qui ont des enfants nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2012
- > Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial

### LES CHEQUES VACANCES LOISIRS ANCV

- > Aider les familles éligibles à inscrire leurs enfants à des activités de loisirs, de culture et de sport pour les vacances d'été ou à la rentrée, par l'attribution de chèques vacances d'un montant de 100 euros (la participation de la Caf et celle de la famille varie en fonction du quotient familial)
- > Bénéficiaires : au moins un enfant à charge au sens des Prestations Familiales, né entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2012, ayant un droit ouvert à la Caf en octobre 2019 et disposant d'une adresse électronique (pas de conditions de QF sauf pour le montant de la participation Caf)

### LA BOURSE SOLIDARITE VACANCES

- > Bourse qui propose des offres de séjours et de loisirs à tarif solidaire de - 50 à 60 % sur tout le territoire français (Métropole) et une aide financière au transport, négociées par l'ANCV et porté au niveau local par Savatou
- > Bénéficiaires : allocataire ayant au moins 1 enfant à charge au sens des prestations familiales né entre le 1er janvier 2000 et le 31er octobre 2019? dont le QF est compris entre 500 et 1000 €

### LES DEPARTS 18-25 ANS

- > Offre promotionnelle ANCV pour des séjours en France et en Europe, adaptée aux besoins et aux attentes des jeunes : site [Depart1825.com](http://Depart1825.com)
- > Bénéficiaires : jeunes 18-25 ans allocataires ou enfants d'allocataires en situation d'apprenti, ou boursier, et avec revenus de référence < 17 280 €
- > Prise en charge de la moitié du séjour (dans la limite d'aide de 150 € et 50 € minimum à charge du jeune

**Dans tous les cas précités, la Caf vous contacte par courrier ou par mail pour vous indiquer que vous êtes potentiellement éligible à l'une de ces aides !**

## Les aides de la Caf aux sorties organisées par les structures d'animation de la vie sociale

### LES SORTIES FAMILIALES

- > Sorties familiales organisées en journée par des structures percevant une prestation de service de la Caf de la Savoie, en faveur des familles (adultes ET enfants), disposant de ressources modestes
- > Financement par la Caf à hauteur de 50 % du coût du séjour, versée directement à la structure organisatrice (centre de loisirs, centre social...)

### LES SEJOURS FAMILLES

- > Soutien à des séjours familiaux sur 2 à 7 nuits organisés par des structures d'animation de la vie sociale, en faveur des familles (adultes ET enfants)
- > Financement par la Caf à hauteur maximum de 70 euros par nuit et par famille



## PAJE

# Une aide aux multiples facettes

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend quatre allocations. Il est parfois possible de les cumuler. Elles sont attribuées sous certaines conditions.



## LA PRIME À LA NAISSANCE OU À L'ADOPTION\*

- > Pour chaque naissance, ou pour chaque enfant adopté de moins de 20 ans
  - > Versée une seule fois
  - > Autant de primes que d'enfants (jumeaux, triplés)
- > Déclarez votre grossesse dans les quatorze premières semaines à votre Caf et à votre caisse primaire d'Assurance maladie (Cpam)



## L'ALLOCATION DE BASE\*

- > Pour assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation de votre enfant (à partir du mois suivant sa naissance, jusqu'au mois précédant son 3<sup>e</sup> anniversaire)
- > Versée tous les mois

\* Attribuée si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond.

## LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)

- > Pour alléger les frais de garde des enfants de 0 à 6 ans
  - > Pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant, le recours à un service de garde à domicile ou à une microcrèche
  - > Accordé par la Caf, versé par le centre Pajemploi ([pajemploi.urssaf.fr](http://pajemploi.urssaf.fr)) (lire page IV)
- > Un minimum de 15 % du salaire reste à votre charge



## LA PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT (PREPARE)

- > Si vous réduisez votre activité professionnelle pour vous occuper de vos enfants de 0 à 3 ans (ou de 0 à 20 ans si adoptés)
- > Le montant varie si vous réduisez partiellement votre activité ou si vous cessez de travailler
- > Accordée en fonction de vos périodes d'activité professionnelle sur les deux dernières années (cinq pour un troisième enfant)



La durée varie selon votre situation familiale (en couple ou isolé)



Retrouvez tous les montants de la Paje dans **le guide des prestations de la Caf 2020** (inclus en pages centrales de ce numéro)

Toutes les informations sont détaillées sur **le site [caf.fr](http://caf.fr)**, rubrique « **Droits et prestations > S'informer sur les aides > Petite enfance** »